

Les recommandations du Conseil économique et social pour la politique d'immigration à venir

Simplifier les procédures et mieux cibler l'accueil

Le Conseil économique et social qui regroupe les forces vives de la nation a fait toute une série de recommandations pour la réforme de la législation sur l'immigration qui remonte à 1972. Il préconise une simplification des démarches administratives mais en même temps une politique plus active et mieux ciblée pour favoriser de «façon pondérée l'immigration de personnes possédant les qualifications et compétences utiles au développement économique et complémentaires à celles des autochtones».

«Dans le cadre d'une politique de diversification économique ciblée, le Luxembourg devra recourir à l'immigration pour doter les nouveaux créneaux qu'il entend développer des compétences nécessaires, notamment dans les domaines des technologies nouvelles où le Luxembourg et, de façon générale, l'Europe, souffrent d'un déficit structurel de main-d'œuvre hautement qualifiée», peut-on lire dans l'avis du Conseil économique et social rédigé à la demande du minis-tre de l'Immigration, Nicolas Schmit, et présenté hier à la presse par son président Raymond Hencks.

On se trouve là en plein cœur du sujet d'une immigration, notamment de pays tiers, qui augmentera inmanquablement. Car l'immigration s'avère un facteur de compétitivité pour l'économie luxembourgeoise. Et dans cet esprit, le CES plaide pour une simplification des procédures administratives pour le moins complexes: elles pouvaient durer de quelques semaines à quelques années, mais Nicolas Schmit a donné pour consigne de traiter les demandes dans un délai d'un mois.

Dans la nouvelle loi que le ministre compte déposer au printemps 2007 pour une adoption en 2008, le CES aimerait que l'on abandonne la dualité du permis de séjour et du permis de travail qui peut aboutir à des situations ubuesques comme le droit de résider sans avoir le droit de travailler.

Un seul permis

Interrogé sur les suites que le ministre compte donner à cette proposition de permis unique, Nicolas Schmit a estimé qu'il s'agissait d'une «bonne piste». En clair, si aucune difficulté juridique ou administrative insurmontable ne devait se poser, l'idée serait reprise dans la loi.

Favorable à des critères plus clairs pour justifier le refus ou l'octroi du permis, le CES estime encore que la perte de l'emploi ne doit pas entraîner la révocation immédiate du permis de travail obligeant le travailleur à quitter le pays dans les plus brefs délais. Il s'agirait de prolonger la validité d'un délai donné pour lui laisser suffisamment de temps dans la recherche d'un nouvel emploi.

Il souhaite par ailleurs que l'on mette un terme à la distinction entre quatre types de permis de travail. Deux cas de figure suffiraient: un permis à durée limitée, prorogeable et donnant le droit de travailler chez tout employeur dans une même profession et un permis définitif sans restriction.

Faciliter l'accès des indépendants constitue également un des objectifs majeurs si l'on veut soigner l'attrait du Luxembourg comme site d'investissement. La jungle des démarches administratives en décourage plus d'un: d'abord une autorisation de principe du ministère des Classes moyennes, après laquelle il doit adresser une demande d'autorisation de séjour pour indépendants auprès du ministère des Affaires étrangères, puis l'autorisation définitive des Classes moyennes. Sans oublier une garantie bancaire de 12.500 euros par adulte bloquée en faveur du ministère de l'Immigration. Une situation que Nicolas Schmit qualifie lui-même d'absurde. Il prône encore un régime assoupli pour les chercheurs ou les étudiants suivant une formation limitée dans le temps.

Pour faire face aux appréhensions apparues ces dernières années dans la population, le CES estime indispensable de donner un coup d'accélérateur à la politique d'intégration, «vitale pour des raisons d'identité et de solidarité nationales». Elle doit se pratiquer sur le modèle du multiculturalisme en tentant d'éviter l'écueil de l'enclavement ethnique. Cette politique passe par une augmentation de l'offre de logements à des prix abordables, la disparition de toute discrimination dans l'accès au logement locatif et une réforme de la politique scolaire. Il recommande, entre autres, de rendre l'enseignement préscolaire pour les enfants de trois ans, des cours de soutien à la maîtrise de la langue maternelle, voire le remplacement de l'une des langues étrangères usuelles figurant aux programmes scolaires par la langue maternelle. Le CES compte d'ailleurs se pencher davantage sur cette question.

Un kit «intégration»

Plaidant pour la généralisation de cours intensifs d'allemand dans l'enseignement secondaire classique, les représentants des forces vives du pays estiment que les cours de luxembourgeois devraient se faire de manière bien plus structurée, mettant prioritairement l'accent sur une bonne connaissance passives.

En termes d'accueil, le CES pense que l'on pourrait envisager qu'au moment de la déclaration d'arrivée, la commune remette à l'immigré un kit «intégration» comprenant notamment une brochure, si possible dans sa langue maternelle, avec des informations pratiques, et lui assigne une sorte de tuteur civil en la personne d'un agent municipal l'aidant dans l'élaboration d'un projet personnel d'intégration. Le conseil se montre également favorable à l'introduction d'un contrat d'accueil et d'intégration entre l'Etat et l'immigré, fixant les droits et les devoirs de chacun.

Mais plutôt que d'utiliser la contrainte, le CES estime qu'il vaudrait mieux mettre en pratique des mesures incitatives pour qu'ils suivent les cours de langue et d'instruction civique. Par exemple un permis de séjour/travail définitif ou a réduction de sept à trois ans de la durée minimale de séjour pour la naturalisation.

Textes: Jean-Marie Denninger

Le Conseil économique et social juge indispensable la poursuite de l'immigration

Un accueil plus sélectif

Le Conseil économique et social préconise, dans un avis sur «une politique d'immigration et d'intégrative active», une simplification des procédures d'accueil des étrangers de pays tiers ayant trouvé un emploi sur le marché du travail luxembourgeois. Elle pourrait intervenir dans une réforme de la législation prévue pour 2008. L'institution qui regroupe les forces vives du pays demande aussi au gouvernement de mieux cibler les besoins en compétences de l'économie luxembourgeoise afin de répondre à la demande de celle-ci.

Nicolas Schmit et le contingentement

«Je ne suis pas favorable au système des quotas»

Alors que certains politiciens de pays voisins croient avoir trouvé un remède à l'afflux d'étrangers par un système des quotas, le ministre Nicolas Schmit a clairement affirmé hier qu'il ne croyait pas en l'efficacité d'une telle solution. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'apprécie pas une dose de contingentement.

«Je ne suis pas favorable aux quotas mais il faudra encore étudier s'il n'est pas bon de créer des relations privilégiées avec certains pays comme dans les Balkans» pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, a-t-il notamment déclaré hier.

Mais il est clair que pour le ministre, «une bonne approche dans la politique d'immigration revêt une importance capitale. Souvent on l'oublie, on le néglige à cause de petits problèmes quotidiens qui font qu'on ne voit que l'arbre qui cache la forêt», ajoute le représentant gouvernemental.

Une réforme de la loi de 1972 au cours de cette législature lui paraît indispensable devant l'ampleur du phénomène. D'autant plus que son sentiment est arrêté: «Une arme contre l'immigration illégale, c'est bien l'immigration légale.» Et dans ce contexte, il est un point qui lui tient à cœur. «S'il n'y avait pas la possibilité de travailler au noir, il y aurait moins d'immigration illégale. Nous devons tous l'avoir à l'esprit et nous devons en parler avec les représentants de l'économie.» L'un d'entre eux se trouvait d'ailleurs à la même table: Romain Schmit, vice-président du CES, mais aussi représentant de l'artisanat. Ce dernier partage le souci des autorités de lutter contre ce fléau. Toujours est-il que les deux formes d'immigration, quoique différentes, sont indissociables dans la réflexion de Nicolas Schmit: «On ne peut pas dire que l'on veut organiser l'immigration légale en ignorant celle qui est illégale.»

INTRO

«Au début de ce troisième millénaire, le Luxembourg se trouve à un important tournant de son histoire. Suivant les projections 2005-2055 du STATEC, la population d'origine étrangère dépassera la population autochtone dans le cours des années 2020 à 2030». Cette formule cadre parfaitement les enjeux d'une politique d'immigration qui se doit d'être ambitieuse pour faire face à ce grand défi. Il y va ni plus ni moins que du maintien de la cohésion sociale du pays, condition *sine qua* non à la poursuite de son développement. Terre d'accueil et d'immigration, le grand-duché de Luxembourg devrait être à même de relever le défi à condition de se doter des moyens d'y parvenir. L'un des préalables tient dans la réforme de la législation sur l'immigration qui remonte à 1972. Pour préparer le terrain, le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, a demandé au nom du ministre délégué à l'Immigration, Nicolas Schmit, au Conseil économique et social de lui soumettre un avis. Les représentants des forces vives de la nation lui ont préparé un document qui fourmille de propositions.

Résidents nationaux: un tiers de l'emploi

Les résidents luxembourgeois ne représentaient plus qu'un tiers de l'emploi intérieur au 31 mars 2006 selon l'Inspection générale de la sécurité sociale. Commentaire du CES. «Le pourcentage élevé de travailleurs de nationalités non luxembourgeoises dans l'emploi intérieur montre à quel point l'apport de main-d'œuvre étrangère est devenu un élément permanent, indispensable et structurel de l'économie». L'emploi intérieur correspond aux personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. Il englobe donc les frontaliers étrangers mais ne comprend ni les frontaliers luxembourgeois, ni les fonctionnaires, ni les agents des institutions européennes ou internationales. A noter que

le ralentissement économique entre 2000 et 2004 a freiné l'accroissement de la population et le solde migratoire qui dépassait auparavant les 3.000 arrivants par an. En 2004, il a connu un creux à 1.584 personnes.

645.000 habitants en 2055

Une nouvelle génération d'immigrés non européens

Les perspectives sociodémographiques du STATEC de 2005 aboutissent à une population de 645.000 habitants au Grand-Duché en 2055. Mais compte tenu de l'évolution, «il est illusoire de penser que le marché du travail national pourra se ressourcer *ad aeternam* dans les seules régions frontalières du Luxembourg ou dans les pays de l'Europe du Sud et de l'Est», estime le Conseil économique et social.

En conséquence, devant la demande à venir, évaluée à 320.000 travailleurs, qui ne saurait être assurée par les résidents, le Luxembourg «doit se préparer à accueillir de plus en plus d'immigrés non européens, venant de plus en plus loin, dont l'ethnie, la religion et la culture seront très différentes de celles de la population autochtone», poursuit le CES.

Un tel constat amène un autre constat: l'arrivée de cette nouvelle génération d'immigrés rendra l'intégration et la cohésion sociale considérablement plus difficiles: Les expériences dans d'autres pays européens le démontrent. C'est dire à quel point une politique bien pensée s'avère indispensable. Pour la poursuite de la croissance du pays: le CES est convaincu de son impact positif sur la croissance. Et c'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de travailleurs qualifiés. «Plus un pays accumule du capital humain, c'est-à-dire les connaissances et les compétences des individus, plus sa croissance sera rapide».

Mais aussi pour sa cohésion sociale. Certes, dans la conception des Luxembourgeois, la société est ouverte et tolérante accueillant volontiers des migrants. Mais le CES relève que cette image positive du migrant s'est un peu ternie et souligne la nécessité «de prendre au sérieux les appréhensions des Luxembourgeois et d'assortir la politique d'immigration de campagnes d'information».